

# Preference



Rome, à l'occasion de l'exposition Raphaël



Du 22 au 25 avril 2020

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

*L'exposition prestigieuse du Quirinal dédiée à Raphaël, à l'occasion du 500e anniversaire de sa mort, justifie un voyage à Rome sur les traces d'un des peintres les plus talentueux de son temps. Nous visiterons son monument funéraire au Panthéon mais aussi ses œuvres célèbres, telles les Sibylles de Santa Maria della Pace, la Déposition du Christ de la galerie Borghèse, les fresques de la Farnesina et, bien sûr, les "stanze" des musées du Vatican...*

**Become a Friend**



Madame, Monsieur,  
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné Rome comme étant une destination qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

### « Rome, à l'occasion de l'exposition Raphaël »

**Avec les Amis des Musées**

Du 22 au 25 avril 2020

#### **Les + de ce voyage :**

- Des vols directs avec les compagnies régulières Alitalia & Brussels Airlines.
- Hébergement dans un hôtel bien situé, dans un quartier calme.
- Visite des plus beaux fleurons de la Renaissance romaine : des Chambres de Raphaël à la Chapelle Sixtine, de la chapelle Chigi de Santa Maria del Popolo aux fresques de la Villa Farnesina.
- La visite de l'exposition anniversaire « Raphaël » au Scuderie del Quirinale.
- L'accès aux trésors cachés du Vatican (d'habitude fermés au public).
- Le circuit en demi-pension.
- Le forfait boissons inclut dans la demi-pension.
- Le guidage en français pendant tout le séjour.
- Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles.
- **Un prix presto avantageux jusqu'au 20 novembre !**

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → ROME**

**Mercredi 22 AVRIL**

En début de matinée, formalités d'enregistrement à l'aéroport de Zaventem.

Envol direct vers Rome avec la compagnie aérienne Alitalia.

Déjeuner libre à bord.

Accueil à l'aéroport par votre guide local et transfert à Rome.

Visite de l'église Santa Maria del Popolo pour découvrir la chapelle Chigi dessinée en 1513 par Raphaël qui réalisa également les cartons des mosaïques de la coupole.

Sur la grandiose et théâtrale piazza del Popolo, l'église construite en 1472 sur un sanctuaire du XIe s. conserve les caractéristiques de la première Renaissance romaine malgré les décorations apportées par Bernin en 1660. Outre la belle chapelle Chigi, on retiendra également les deux œuvres célèbres de Caravage, La Conversion de saint Paul et La Crucifixion de saint Pierre, dans la Chapelle Cerasi.



Promenade sur la Piazza de Spagna au bas de l'escalier majestueux de la Trinité-des-Monts.

Installation à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local (proche de l'hôtel) et nuit à l'hôtel Londra & Cargill 4\* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert à la Galleria Borghese pour visiter la Pinacoteca du 1er étage et le Museo du rez-de-chaussée.

La Pinacoteca réunit dans la salle IX des maîtres du XVIe originares de Toscane et d'Ombrie – Botticelli, le Pérugin, Pinturicchio ... et la célèbre Déposition de Raphaël réalisée en 1507. On y trouve des motifs inspirés par l'œuvre de Michel-Ange mais aussi par le bas-relief d'un sarcophage romain conservé au Vatican. On retiendra dans la salle X une adorable Vénus de Lucas Cranach et à la salle XX, L'Amour sacré et l'Amour profane du Titien. Dans le Museo, les salles II à VI réunissent de superbes marbres de Bernin et la salle VIII trois chefs d'œuvre du Caravage : le Jeune Garçon à la corbeille de fruits, la Madone au serpent et David tenant la tête de Goliath.



Déjeuner libre au Caffè delle Arti sur le flanc gauche de la galerie de la galerie nationale d'Art moderne.

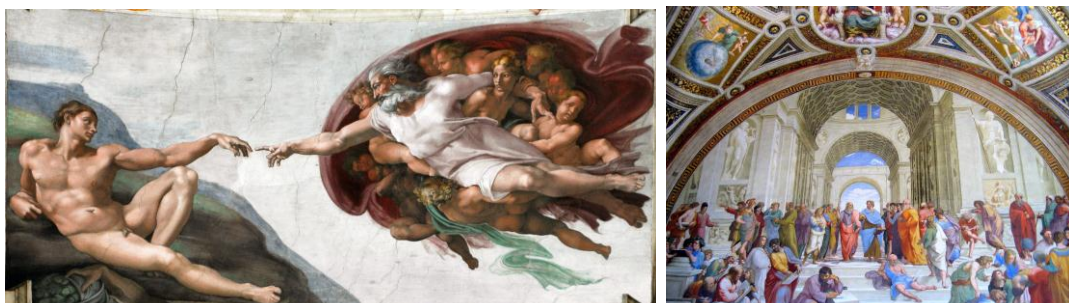
Transfert aux musées du Vatican.

Visite des chambres de Raphaël, avec les fresques novatrices, somptueuses, que l'artiste réalisa pour Jules II à partir de 1508.

La chambre d'Héliodore est remarquable pour la qualité des peintures et la finesse des portraits. Elle raconte notamment l'histoire du chancelier Héliodore chassé du Temple de Jérusalem qu'il était chargé par le roi de Syrie de dépouiller de ses richesses. Une manière de rappeler le pouvoir du souverain pontife. On retiendra aussi la célèbre fresque de L'Ecole d'Athènes dans laquelle Raphaël s'est représenté au milieu des philosophes et hommes de science de l'Antiquité.

Le passage dans la Chapelle Sixtine nous convaincra des influences dont Raphaël bénéficia à Urbino, puis à Florence, de l'œuvre du suave Pérugin et surtout du génial Michel-Ange.

Les neuf panneaux de la voûte réalisés en 1508 par Michel-Ange illustrent une grandiose création du monde encadrée par les prophètes et les sibylles. Vingt ans après, Clément VII de Médicis charge le maître du projet colossal d'un Jugement dernier sur le mur situé derrière l'autel.

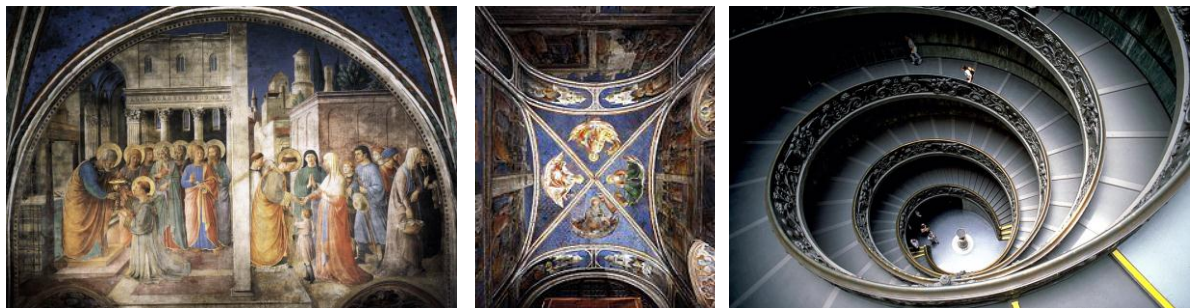


Dans la Pinacothèque, nous découvrirons la série de tapisseries tissées par l'atelier Pieter van Aalst à Bruxelles d'après des cartons de Raphaël, ainsi que trois de ses tableaux : La Madone de Foligno, le Couronnement de la Vierge et La Transfiguration qui lui fut commandé par Jules de Médicis en 1520.

Ensuite, découverte privée de quelques bijoux cachés des musées, normalement fermés au public.

La Chapelle Nicoline correspond à l'origine au cabinet de travail du pape Nicolas V, remarquable par les fresques<sup>1</sup> de Fra Angelico exécutées entre 1447 et 1451. Elle est située au deuxième étage de la tour d'Innocent III, la plus ancienne partie du palais épiscopal et son nom vient du pape Nicolas V, qui la fit construire comme sa chapelle personnelle.

Attribué à tort à Donato Bramante, les escaliers Bramante furent dessinés par Giuseppe Momo en 1932. Cet escalier remarquable possède une double hélice, c'est-à-dire qu'il comporte deux escaliers, un pour monter, et un pour descendre.



Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local (proche de l'hôtel) et nuit à l'hôtel Londra & Cargill 4\* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel.

La journée débutera à la belle piazza Navona avec sa forme oblongue particulière, ses trois majestueuses fontaines et ses façades colorées, pour découvrir Le Prophète Isaïe de Raphaël à San Agostino et les quatre Sibylles de Santa Maria della Pace.

San Agostino qui accueille une des deux seules peintures réalisées par Raphaël pour une église, a été construit selon les canons de la Renaissance. On peut aussi y admirer la superbe Madone des pèlerins (1605) de Caravage.

Santa Maria della Pace, fondée par Sixte IV à la fin du XVe pour célébrer la paix après les conflits entre les Etats pontificaux et les villes de Florence et Milan, présente une harmonieuse façade baroque. La chapelle Chigi est ornée de fresques de Raphaël représentant les quatre Sibylles recevant une révélation des mains d'un ange. Au-dessus, les Prophètes, dessinés par le maître, furent exécutés par ses élèves.

Nous visiterons ensuite le Panthéon qui accueille le tombeau de Raphaël, dont la dépouille repose dans un sarcophage antique. Il est surmonté d'une belle Madone de la pierre de Lorenzetto.

Construit en 118 par Hadrien sur l'emplacement du Panthéon d'Agrippa (27 av. J.-C.), l'édifice présente une forme circulaire avec une extraordinaire coupole de 43 m de diamètre. Il est considéré comme l'exemple le plus achevé de l'harmonie architecturale antique.

Déjeuner libre.

Visite de l'exposition dédiée à Raphaël dans les Ecuries du Quirinale.

Le bâtiment des anciennes Ecuries papales du XVIIIe s. qui fait face au Palais du Quirinal a été entièrement restauré par l'architecte Gae Aulenti pour le Jubilé de l'an 2000. Il est devenu un des endroits les plus visités de Rome pour les expositions temporaires.



Fin d'après-midi libre.

Dîner dans un restaurant local et nuit à l'hôtel Londra & Cargill 4\* (ou similaire).

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la Farnesina, une villa enchantresse construite entre 1508 et 1511 le long du Tibre par l'architecte Baldassarre Peruzzi, pour le compte du Siennois Agostino Chigi, banquier et trésorier du pape Jules II. Nous y découvrirons de superbes fresques de Raphaël.

Parfait exemple des villas de campagne de la Renaissance, la Farnesina offre dès l'entrée une décoration végétale et florale et un plafond orné d'une Psyché et Cupidon dont le dessin a été exécuté par Raphaël. Il est également l'auteur du magnifique Triomphe de Galatée dans la salle de droite. A l'étage, on peut admirer les fresques en trompe-l'œil de Peruzzi ainsi que Les Noces d'Alexandre et de Roxane par le Sodoma (1477-1549).



Déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport et enregistrement.

Envol vers Bruxelles et arrivée dans la soirée.

**- FIN DE VOTRE VOYAGE -**

## L'HOTEL REPRIS DANS LE PROGRAMME

### HOTEL LONDRA & CARGILL 4\*

Hotel Londra & Cargill est situé dans un quartier chic du centre de Rome, à 400m de la Via Veneto. Occupant les murs d'un bâtiment datant du XIXe siècle, les chambres entièrement rénovées sont raffinées et sont équipées de mobiliers en bois. Elles sont toutes équipées de climatisation, de TV, et d'un minibar.

Une adresse calme et raffinée dans un quartier calme de Rome ...





# Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 19 PARTICIPANTS.

## PRIX MEMBRE DES AMIS :

**AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 NOVEMBRE : 1.495 €**

APRES LE 20/11, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.595 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **275 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :** .....

*SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :  
RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.*

## CE PRIX COMPREND:

- / Les vols internationaux Bruxelles – Rome– Bruxelles avec Alitalia et Brussels Airlines.
- / Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 120 euros).
- / Les services de guides locaux francophones.
- / Les transferts et les transports en autocars et minivans.
- / Le logement en chambre double en B&B dans l'hôtel mentionné (ou similaire).
- / La demi-pension dans des restaurants locaux de qualité, proches de l'hôtel.
- / Le forfait boissons inclus lors des repas du soir.
- / Les visites et excursions prévues au programme.
- / Les entrées aux sites et musées.
- / La taxe de séjour.
- / L'accompagnement Preference - Travel Team.
- / La TVA.

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- / Les déjeuners et les boissons.
- / Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- / Les assurances auprès de « Mapfre ».

## REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.  
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

**ATTENTION, CERTAINES VISITES SE FONT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.**

**BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT DE COTISATION**

*barrer la mention inutile svp*

*(En lettres capitales svp)*

Nom: ..... Prénom: .....

Nom: ..... Prénom: .....

Enfant 1: ..... Date de naissance: .....

Enfant 2: ..... Date de naissance: .....

**Adresse de contact:**

Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....

Code postal: ..... Ville: ..... Pays: .....

Tél/GSM : ..... Date de naissance: .....

Adresse e-mail: .....

2ème adresse e-mail: .....

**SOUHAITE** devenir Membre ou renouveler sa carte de Membre *(barrer la mention inutile svp)*

		Cotisation annuelle	Si ordre permanent
<input type="checkbox"/>	<b>Adhérent</b>	Jeune ami (18 à 25 ans)	20 € / 18 €
<input type="checkbox"/>		Individuel	50 € / 45 €
<input type="checkbox"/>		Couple (2 cartes de membre)	75 € / 70 €
<input type="checkbox"/>	<b>Famille</b>	2 (grands) parents nominatifs + 2(petits)enfants (+5€/enf sup)nominatifs	85 € / 80 €
<input type="checkbox"/>	<b>Effectif</b>	Individuel	100 € / 90 €
<input type="checkbox"/>		Couple (2 cartes de membre)	150 € / 140 €
<input type="checkbox"/>	<b>Duo</b>	Titulaire + Invité à chaque visite	200 € / 190 €
<input type="checkbox"/>	<b>Protecteur (*)</b>	Individuel	100 € + 150 € min / 90 € + 150 € min
<input type="checkbox"/>		Couple	150 € + 150 € min / 140 € + 150 € min

(\*) Le membre effectif qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient membre protecteur.

**PAYE** pour compte de l'ASBL Amis des Musées

la somme de ..... € sur le compte – BE32 3631 2340 9302/BBRUBEBB

Date: ..... Signature: .....

**Agrafer preuve de paiement**

**A RENVOYER CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
 RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES  
 TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22  
[INFO@PREFERENCE.BE](mailto:INFO@PREFERENCE.BE) | [WWW.PREFERENCE.BE](http://WWW.PREFERENCE.BE)

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

**DONNEES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNEES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCE »**

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION - PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLEMENT A ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE - PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**             **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 NOVEMBRE : 1.495 €**

APRES LE 20/11, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **1.595 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **275 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.**

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 22 MARS 2020.

**PAIEMENTS :**        **IBAN :** BE92 7440 6349 9223

**SWIFT/BIC :** KREDBEBB

**REFERENCE :** D.3390

*TOUT PAIEMENT PAR CARTE AMERICAN EXPRESS SERA MAJORE DE 2,5 % DU MONTANT TOTAL.*

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconforts rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière

par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8  
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08  
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018